

Stéphane Boisseaux
Dominique Barjolle

LA BATAILLE DES A.O.C. EN SUISSE

Les appellations d'origine contrôlées
et les nouveaux terroirs



P O L I T I Q U E

COLLECTION

Le
savoir
suisse



LA BATAILLE
DES A.O.C. EN SUISSE

COLLECTION LE SAVOIR SUISSE

Cette collection a pour premier objectif d'offrir aux communautés universitaires de Suisse et à leurs instituts spécialisés un moyen de communiquer leurs recherches en langue française, et de les mettre à la portée d'un public élargi. Elle publie également des études d'intérêt général ainsi que des travaux de chercheurs indépendants, les résultats d'enquêtes des médias et une série d'ouvrages d'opinion.

Elle s'assure de la fiabilité de ces ouvrages en recourant à un réseau d'experts scientifiques. Elle vise la lisibilité, évitant une langue d'initiés. Un site web (www.lesavoirsuisse.ch) complète le projet éditorial. La collection offre, dans une Suisse en quête de sa destinée au seuil du 21^e siècle, une source de savoir régulièrement enrichie et elle contribue à nourrir le débat public de données sûres, en situant l'évolution de nos connaissances dans le contexte européen et international.

La *Collection Le savoir suisse* est publiée sous la direction d'un Comité d'édition qui comprend : Jean-Christophe Aeschlimann, rédacteur en chef de «Coopération», Bâle; Robert Ayrton, journaliste et politologue; Stéphanie Cudré-Mauroux, licenciée ès lettres, conservatrice aux Archives littéraires suisses, Berne; Bertil Galland, président du comité, journaliste et éditeur; Nicolas Henchoz, journaliste, adjoint du président de l'EPFL; Peter Kraut, attaché scientifique à la direction de la Haute Ecole des Arts, Berne; Jean-Philippe Leresche, professeur associé UNIL et directeur de l'Observatoire EPFL Science, Politique, Société. Membre fondatrice : Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat (Vaud).

La publication des volumes de la *Collection* est soutenue à ce jour par les institutions suivantes :
FONDATION CHARLES VEILLON – LOTERIE ROMANDE – SANDOZ FAMILY OFFICE – FONDATION PITTET DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE VAUDOISE – UNIVERSITÉ DE LAUSANNE – SOCIÉTÉ D'AIDE À L'EPFL – FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – FONDATION OERTLI et la publication de cet ouvrage a bénéficié en particulier du soutien de l'ASSOCIATION SUISSE POUR LA PROMOTION DES AOC ET DES IGP.

L'Association «Collection Le savoir suisse» et l'éditeur tiennent ici à les remercier.

Stéphane Boisseaux, Dominique Barjolle

LA BATAILLE DES A.O.C. EN SUISSE

Les appellations d'origine contrôlées
et les nouveaux terroirs

COLLECTION
**Le
savoir
suisse**

Presses polytechniques et universitaires romandes

Le contenu de ce livre numérique est protégé par le droit d'auteur, son copyright est la propriété exclusive des *Presses polytechniques et universitaires romandes*. Vous pouvez disposer de ce contenu à titre privé et le copier sur vos propres supports de lecture. Toute forme de diffusion, de vente, de mise en ligne ou de publication de cette oeuvre est formellement interdite, sans l'autorisation écrite de l'éditeur. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales conformément aux dispositions relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

Secrétariat de la Collection: *Christian Pellet*
Graphisme de couverture: *Emmanuelle Ayrton*
Illustration de couverture: «*Le Palais de Justice*», sculpture en terre cuite,
1999, Paul Day (photo J.-C. Planchet)
Maquette intérieure: *Allen Kilner, Oppens*
Mise en page et réalisation: *Alexandre Pasche*
Impression: *Corbaz SA, Montreux*

La *Collection Le savoir suisse* est une publication des Presses polytechniques et universitaires romandes, fondation scientifique dont le but est principalement la diffusion des travaux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et d'autres universités francophones. Le catalogue général peut être obtenu aux PPUR, EPFL – Centre Midi, CH-1015 Lausanne, par e-mail à ppur@epfl.ch, par téléphone au (0)21 693 41 40 ou encore par fax au (0)21 693 40 27.

www.ppur.org

Première édition

© 2004, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne

ISBN 2-88074-613-2

Tous droits réservés.

Reproduction, même partielle, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉES (AOC) ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES (IGP) 9
- 2 LES AOC ET LES IGP EN SUISSE:
UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 11
- Au sud de l'Europe, la longue élaboration des AOC • Aux origines des AOC en Suisse: la vigne et le vin – *Les crises des années 1980 dans les vignobles genevois et valaisan* – *L'Arrêté fédéral de 1992 et les législations cantonales* – *Les spécificités des AOC viticoles suisses* • Aux origines des AOC-IGP en Suisse: les bouleversements des politiques agricoles – *Les (r)évolutions de la politique agricole suisse* – *Produits biologiques, AOC-IGP: l'UE légifère. Une menace pour l'exportation des produits suisses?* – *6 décembre 1992: la Suisse devra s'organiser seule* – *Les discussions au niveau fédéral: quel système adopter?* • L'architecture du dispositif suisse des AOC-IGP – *L'Ordonnance de 1997 pour de nouvelles AOC-IGP non viticoles* – *AOC, IGP: similitudes et différences* – *Quelques notions essentielles* – *Marques contre AOC-IGP: quatre différences juridiques essentielles* • Un droit de propriété intellectuelle de portée internationale – *Du Champagne, de l'Emmentaler et autres symboles identitaires suisses en péril* – *Le «générique», hantise des produits de terroir* – *Les AOC et les IGP suisses: quelle protection juridique dans un contexte international?*
- 3 LA CONSTRUCTION DES AOC ET DES IGP:
CANTONS ET PROFESSIONNELS SE MOBILISENT 39
- L'obstination des acteurs régionaux à bâtir un dispositif légal pour les AOC et IGP – *Le «copier-coller» des Valaisans: en 1995, une législation AOC sur le modèle des vins et de l'Europe* – *De la charte du Gruyère à l'AOC Gruyère: la mise en place et consolidation d'un «réseau AOC»* – *L'Organisme intercantonal de certification* – *L'Association pour la promotion des AOC et des IGP* • Un tour de Suisse des démarches AOC-IGP – *Les AOC et IGP reconnues ou en cours* – *Les AOC, une affaire*

de Romands? • Le cercle vertueux des AOC – *L'Etivaz AOC: «Ne pas monter bien haut peut-être, mais tout seul»* – *Le Pain de seigle valaisan AOC: produit de pauvreté, produit de prestige?* • Quelques grands conflits entre territoires – *La planète Gruyère et ses satellites – Raclette ou Raclette du Valais? – Les authentiques Damassines jurassiennes*

4 LES AOC ET LES IGP SUR LES MARCHÉS 59

Artisans, petits producteurs: comment accéder à des marchés qui se globalisent? – *Surproduction et globalisation des marchés: les produits affirment leur caractère pour se distinguer – Globalisation et concentration dans le secteur agroalimentaire: pour les petits producteurs, un accès toujours plus difficile au marché* • AOC et IGP: un atout maître pour différencier les produits alimentaires – *Le positionnement sur les marchés: les AOC et les IGP, produits «de niche»?* – *Un prix de vente supérieur pour des contraintes supérieures* • Stratégies d'organisation: de nouvelles alliances entre agriculteurs et fabricants pour accéder ensemble aux marchés – *Groupements de producteurs et interprofessions – Comment concilier la liberté individuelle et l'action collective?* – *Terroir et démocratie* • L'interprofession du gruyère, une démarche pionnière en Suisse – *La Charte du Gruyère (1992): s'organiser autour d'un produit – L'Interprofession du Gruyère (1997), centre de pilotage – Les tâches de l'Interprofession*

5 LES AOC ET LES IGP FACE AUX CONSOMMATEURS ET AUX CITOYENS 77

Malaise dans l'alimentation – *Que sait-on des besoins des consommateurs?* – *La réponse des professionnels* • Certification et contrôle: un partenariat entre l'Etat et les producteurs – *L'obligation de certification: la Suisse plus stricte que l'Europe?* – *L'organisation des contrôles en Suisse: la rigueur d'une norme internationale – Le contrôle des vins: une quasi-certification?* – *Le soutien de l'Etat: garantie publique et répression des fraudes* • Retrouver le lien avec les consommateurs: la richesse des terroirs – *Multifonctionnalité: les nouvelles fonctions territoriales de l'agriculture – Partager les ressources des terroirs – Derrière le prix de vente, l'assentiment d'un choix de vie* • AOC-IGP, bio, marques régionales: comment communiquer ce qui ne se voit pas? – *Qualité promise, qualité due – Les «qualités non perceptibles» des produits alimentaires – Orienter le consommateur, une mission d'intérêt public*

6	UNE ALIMENTATION DURABLEMENT ENRACINÉE DANS SES TERRITOIRES	97
	Le secret du «goût de terroir»: des savoir-faire adaptés aux ressources naturelles – <i>Le «lien au terroir»: un phénomène complexe mais prouvé</i> – <i>Le goût de terroir: des aléas de la nature à l'«obligation de moyens»</i> • Artisanat, productivisme, industrie: quelles «bonnes pratiques» garantissent un produit de terroir authentique? – <i>Zones de montagne: l'agriculture intensive est hors de prix</i> – <i>Une ligne de partage essentielle: le respect des spécificités du produit</i> • La valorisation des ressources locales: une voie pour le développement rural – <i>Le maintien des emplois sur les territoires</i> – <i>Les pouvoirs de décision décentralisés en milieu rural</i> – <i>Les conditions de l'efficacité du dispositif</i> – <i>Vivre au pays: un besoin essentiel?</i> • Lorsque agriculture biologique et AOC-IGP se rejoignent – <i>L'agriculture biologique et les AOC: des origines historiques et sociales très différentes</i> – <i>Et aujourd'hui? Les systèmes restent séparés</i> – <i>Quelles bases pour un éventuel rapprochement?</i>	
7	LES TERROIRS EN SUISSE: QUATRE POINTS POUR CONCLURE	119
	La concentration agroalimentaire n'est pas inéluctable – Une innovation à grande valeur économique – Les consommateurs comprennent la valeur de la lenteur – L'Etat comme garant de l'équilibre des territoires	
	ACRONYMES	123
	BIBLIOGRAPHIE	125

REMERCIEMENTS

Ce livre est le fruit de la participation de huit chercheurs et experts suisses à un projet de recherche européen consacré aux produits alimentaires désignés par une origine géographique. Ce projet a mis en commun entre 2001 et 2004 les connaissances des scientifiques issus de 9 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse).

Outre les auteurs, faisaient partie de l'équipe suisse travaillant à ce projet : Jean-Marc Chappuis, Institut d'économie rurale de l'EPFZ (antenne romande) et Office fédéral de l'agriculture ; Corinne Couillerot, Organisme intercantonal de certification ; Martine Jaques-Dufour, Association suisse pour la promotion des AOC et des IGP ; Sophie Révion, Institut d'économie rurale de l'EPFZ (antenne romande) ; Erwin W. Stucki, Institut d'économie rurale de l'EPFZ (antenne romande) ; Erik Thévenod-Mottet, Service romand de vulgarisation agricole et Organisme intercantonal de certification.

Site internet du projet : www.origin-food.org

Ces personnes ont directement participé à l'élaboration de cet ouvrage ; son contenu doit beaucoup à leurs travaux antérieurs. Les auteurs sont également redevables à tous les acteurs du dispositif AOC qui ont accepté de les recevoir pour des entretiens. Ils assument néanmoins l'entière responsabilité du contenu de l'ouvrage.

Leurs remerciements vont aussi à celles et ceux qui ont bien voulu relire le manuscrit et apporter des commentaires détaillés et pertinents, en particulier leur éditeur Bertil Galland.

Les auteurs remercient l'Association suisse pour la promotion des AOC et des IGP (www.aoc-igp.ch) pour son soutien matériel.

1

APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉES (AOC) ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES (IGP)

A la fin des années 1980, à l'approche du terme définitif de la guerre froide, l'autosuffisance alimentaire n'est plus un enjeu géostratégique vital ; la politique agricole est vivement contestée à cause de ses coûts financiers et environnementaux. La libéralisation mondiale des échanges, organisée autour des accords successifs du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), a raison du protectionnisme agricole. Avec l'ouverture des marchés alimentaires, les grandes tendances européennes se manifestent vivement en Suisse : excédents de production pour certains produits de base, diversification marquée vers des produits possédant des qualités particulières, méfiance diffuse due aux scandales alimentaires.

Au cœur de ces séismes successifs, ressentis durement par les agriculteurs, la Suisse se découvre alors un riche patrimoine de produits de terroir et de savoir-faire séculaires, ainsi qu'un réseau dense d'artisans et de petits producteurs préservés par le soutien étatique à l'agriculture. Elle met en place un système d'appellations d'origine contrôlées (AOC) et d'indications géographiques protégées (IGP) destiné à protéger et promouvoir ses spécialités alimentaires les plus typiques. Ce système est inspiré de l'expérience des pays du Sud de l'Europe, qui ont compris très tôt la valeur des produits nommés d'après leur origine : Champagne, Porto, Roquefort, Jambon de Parme, Cognac, Rioja, etc.

L'apprentissage des acteurs de l'agroalimentaire a été rapide. Ils ont mis une grande énergie à apporter, à travers les AOC et les IGP, des réponses originales aux défis qui les menaçaient. C'est dans cet élan que la Suisse est entrée de plain-pied dans l'Europe des terroirs : ses produits ont rejoint les milliers d'AOC

viticoles européennes et l'immense panier gourmand de plus de 600 fromages, charcuteries, fruits, légumes, viandes, bières, huiles, épices, gâteaux et autres spécialités reconnus comme AOC ou IGP dans l'Union Européenne. La Suisse se retrouve désormais à la pointe du combat pour la défense des AOC et des IGP dans les négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ce livre se propose de retracer le lancement de cette politique, en analysant comment se crée le lien subtil entre un produit alimentaire et son terroir, dans une époque de malbouffe ; comment producteurs et consommateurs nouent contact en partageant une même exigence de qualité ; comment la solidarité entre producteurs permet de s'arrimer aux marchés et comment finalement l'héritage des noms géographiques réputés est en passe d'être reconnu au plan international.

2

LES AOC ET LES IGP EN SUISSE : UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AU SUD DE L'EUROPE,
LA LONGUE ÉLABORATION DES AOC

L'habitude de désigner certains produits comme le vin ou l'huile d'olive par leur origine géographique remonte à l'Antiquité. La notion d'appellation d'origine contrôlée, dans son sens contemporain, ne s'est pourtant développée qu'au 20^e siècle dans plusieurs Etats du Sud de l'Europe, à commencer par la France et l'Italie. Il s'agissait alors de régler les questions de tromperie sur l'origine réelle des produits et les fraudes sur leur composition sans travailler particulièrement à l'amélioration de la qualité.

L'imitation de produits réputés et l'usurpation du nom géographique qu'ils portent posent des problèmes depuis longtemps. Dans l'Europe morcelée de l'Ancien Régime, ils étaient réglés au cas par cas, essentiellement par des réglementations locales ou par le respect des bonnes pratiques au sein des corporations, par quelques décisions de justice et des signes distinctifs apposés sur les produits (par exemple les sceaux ou monogrammes imprimés sur les Gruyères fribourgeois dès le 17^e siècle).

A partir du 19^e siècle, avec les progrès des transports et l'accroissement des échanges commerciaux, la question resurgit avec une ampleur nouvelle. Le principe juridique d'une protection internationale des indications de provenance est énoncé pour la première fois dans la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883) et l'Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits (1891). La protection des